

**Sacem**

Délégation de Montpellier  
ARCHE JACQUES CŒUR  
266 PLACE ERNEST GRANIER  
CS 92075  
34960 MONTPELLIER CEDEX 2  
Tél. : 04.86.66.33.70

[dl.montpellier@sacem.fr](mailto:dl.montpellier@sacem.fr)

DV2023

Objet : Mise en conformité juridique

Madame, Monsieur,

Avec plus de 200 000 hectares de vignes, le Languedoc-Roussillon est le plus grand territoire de découverte au monde pour les passionnés d'œnotourisme. Dans le cadre de votre activité, vous êtes amenés à valoriser votre domaine, château ou coopérative en proposant dégustations, activités, hébergements ou animations.

A ce titre, **la musique y joue certainement un rôle prépondérant et est présente dans la plupart de vos activités** Vous diffusez peut-être de la musique ou de la télévision dans vos espaces d'accueil, de vente, de dégustation, de restauration, d'hébergement, de bien-être, ainsi que vos caves... ? Vous organisez peut-être également des concerts, des festivals ou faites appel à des DJ's ? Vous louez vos espaces pour des séminaires, des soirées d'entreprises, des événementiels... ? Vous avez une musique d'attente téléphonique ?

Si vous avez répondu oui à l'une de ces questions, **il vous faut, pour respecter la réglementation, contractualiser avec la Sacem**. La musique est le fruit du travail de créateurs qui nous ont confié la mission de collecter et répartir leurs droits d'auteur (vous trouverez plus d'informations sur les missions de la Sacem au verso).

\* La loi prévoit aux articles L.122-4 à L.335-10 du Code de la Propriété intellectuelle, que l'auteur doit donner son autorisation et recevoir une rémunération pour la diffusion publique et la reproduction de ses œuvres. Diffuser au public ses œuvres sans autorisation est assimilé à de la contrefaçon et peut être puni d'une peine allant jusqu'à 300 000 euros d'amende.

Nous vous proposons de vous accompagner afin d'établir le contrat le plus adapté à vos activités pour vous permettre de **diffuser toute la musique que vous souhaitez** - des grands standards aux derniers hits - **quelle que soit la source utilisée (artistes live, radio, télévision, CD, streaming...), en toute sécurité juridique\***.

Bénéficiez de  
**20% de réduction**

**Comment ?**

**En nous renvoyant la déclaration ci-jointe avant le 30 juin prochain**

Si vous ne diffusez pas de musique, nous vous remercions de nous le signaler et de nous retourner cette déclaration en cochant la case prévue à cet effet. Cela nous permettra d'en tenir informé votre responsable de secteur.

N'hésitez pas à contacter directement David VIDONI, votre conseiller Sacem, qui est à votre disposition pour répondre à toute question ou vous aider à remplir votre déclaration.

Vous avez besoin d'aide complémentaire ? En devenant client, vous bénéficiez **gratuitement** de conseils et de réductions auprès de plus de **100 professionnels** pour acheter ou louer du matériel sur **SacemPro.fr**, ainsi que d'un service vous permettant de faire appel à des musiciens dans notre région sur **SacemConnect.fr**.

Au nom de tous les créateurs, nous vous remercions par avance de votre retour, et vous prions d'agréer Madame, Monsieur, l'expression de notre sincère considération.

Société des auteurs,  
compositeurs et éditeurs  
de musique

Société civile à capital  
variable immatriculée au  
RCS de Nanterre sous le  
numéro 775 675 739



@sacem

**Alexandre FOISSEY**

Votre délégué régional

**La musique accompagne nos vies et, depuis 171 ans,  
la Sacem accompagne celles et ceux qui la créent.**

196 700 auteurs, compositeurs et éditeurs l'ont choisie pour gérer leurs droits d'auteur. Porte-voix des créateurs, partenaire de confiance des diffuseurs de musique, la Sacem agit pour faire rayonner toutes les musiques, dans leur diversité. Société à but non lucratif, la Sacem contribue à la vitalité et au rayonnement de la création sur tous les territoires, via un soutien quotidien à des projets culturels et artistiques.

---

**85 % DES SOMMES  
COLLECTÉES  
REVERSÉES**  
aux créateurs.

**166  
MILLIONS  
D'ŒUVRES**  
françaises et  
internationales.



**370 000  
CRÉATEURS  
RÉMUNÉRÉS**  
en 2021.



**UNIQUE  
RÉMUNÉRATION**  
des auteurs  
et compositeurs.



**2 718  
PROJETS  
SOUTENUS**  
un acteur culturel  
local engagé.

**PLUS DE 60  
BUREAUX  
RÉGIONAUX**  
en France métropolitaine  
et outre-mer.



---

**MERCI à nos 375 000 clients  
qui diffusent la musique et la font vivre !**